

18645

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS
20 MAI 2016
Bureau du contrôle de légalité
et du contentieux

Direction de la Voirie et des Déplacements

La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1 ;

Vu l'arrêté n°18095 du 17 juin 2015 publié au bulletin municipal officiel du 23 juin 2015 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour le projet de réaménagements des places parisiennes du Panthéon, de la Madeleine, de la Bastille, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta ;

Considérant que le projet est inscrit au programme d'investissement de la mandature, de requalification et d'aménagement de sept grandes places parisiennes identifiées comme prioritaires : du Panthéon, de la Madeleine, de la Bastille, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta ;

Considérant la nécessité d'engager une réflexion globale sur l'aménagement de ces places parisiennes dans le respect des objectifs fixés par le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de Paris ;

Considérant la nécessité de définir un diagnostic sur les enjeux et les problématiques partagés, tenant compte des spécificités propres à chacune des places, en associant l'ensemble des intéressés (associations, usagers, riverains, commerçants, et plus largement l'ensemble des Parisiens), afin d'élaborer les programmes des futurs projets ;

Arrête :

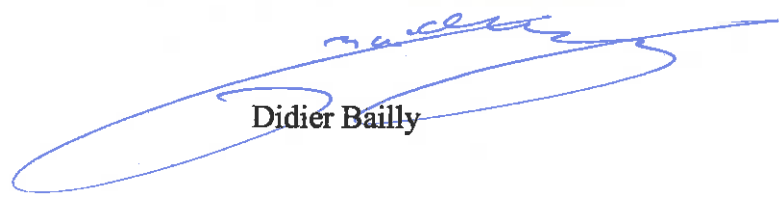
Art 1 : Est approuvé le bilan de la concertation, ci-joint (annexe 1 et 2), relatif au projet de réaménagement des sept grandes places parisiennes du Panthéon, de la Madeleine, de la Bastille, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta

Art 2 : Le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Pour la Maire de Paris et par délégation

Le Directeur de la Voirie et des Déplacements

18 Mai 2016


Didier Bailly